L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue . . . Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 3 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

XI—Suite.

Julie s'était déjà précipitée hors de la salle à manger, et elle reparaissait tenant, tirant par la main une femme qui ressemblait à une moribonde. Thérèse défaillante ses cheveux noirs collés sur son visage par la pluie qui les avait fouettés, les vêtements trempés par l'eau, sinistre, toujours belle, mais belle comme quelque chose de glacé et de mourant.

Thérèse se jeta dès qu'elle l'aperçut, aux pieds de Chambaraud, qui la releva vivement, d'un mouvement brusque, comme s'il eût souffert à la fois et de la revoir et de la voir si humiliée!

—D'où venez-vous? dit-il d'un ton qu'il affectait de rendre froid.

—Demandez-moi plutôt d'où je reviens, répondit-elle. J'ai voulu mourir.

—Vous!... Pourquoi?

—Pour me châtier!....

—On peut toujours mourir quand on le veut.

—On le dit, fit Thérèse. Eh bien, non, cela n'est pas vrai! Je me suis approchée du gouffre et j'ai reculé.... Oh! ce n'est pas de peur, non; il m'est venu au contraire cette pensée que j'avais à expier ce que j'avais fait autrement que par la mort, par une vie de souffrance et de larmes!

—Ah! dit Chambaraud, la vérité luit un peu tard à vos yeux! Soit. Il ne m'appartient pas de juger, de faire grâce ou de punir. Quand vous portiez ce nom de Chambaraud, qui est celui d'une race honnête de bourgeois laborieux et probes, j'aurais eu le droit de scruter la valeur de votre repentir, et je sais quelle sentence peut-être j'eusse alors rendue! Aujourd'hui vous avez un autre juge. C'est lui qu'il faut aller prier. C'est à lui qu'il faut demander grâce.

—Je ne demande point de grâce, répondit Thérèse. Et s'il veut ma vie, il peut la prendre.

—En attendant, interrompit Julie, n'est-ce pas folie de rester dans un état pareil à celui-ci? Quels vêtements! Vous êtes toute traversée! C'est à attraper le mal de la mort!

Elle prenait entre ses mains la jupe mouillée de Thérèse et, la tordant, elle la montrait ruisselante.

Chambaraud fit un geste qui voulait dire: "Emmenez-la!" et Julie, prenant Thérèse par le bras, lui glissa tout bas à l'oreille un: Venez! accentué comme une prière.

Thérèse se laissait entraîner. Elle était inerte; elle ne pensait à rien; elle obéissait, presque hébétée. Julie la déshabilla comme elle eût fait d'un enfant. La bonne vieille se contraignait à sourire, c'était ce lugubre retour comme si c'eût été une joie:

—Je vous ai chaudement bassiné le lit ... comme autrefois.... Quoiqu'il fasse effroyablement chaud, vous grelottez.... Quelle fièvre!...

Elle lui touchait les pieds sous les draps; ces pieds étaient glacés.

—Dormez! dormez, si vous le pouvez! Demain, M. Chambaraud ne pensera plus à rien!

Et Thérèse regardait la pauvre femme et elle se demandait, en se retrouvant dans sa chambre d'autrefois, si elle n'avait pas fait un rêve, s'il était bien vrai qu'elle eût épousé Rivière, qu'elle eût rencontré le marquis d'Oioma et qu'elle fût coupable.

La fièvre, d'ailleurs, courba peu à peu cet organisme nerveux et lui donna un sommeil d'abord entrecoupé de visions, de cauchemars, puis plus calme, et lorsque vint le jour, tout à fait réparateur.

Julie avait veillé jusqu'au matin au chevet de Thérèse.

Chambaraud, dès qu'il fut levé, fit appeler Plantade.

—Eh bien! ma nièce?

—Elle repose!... La nuit a été bonne!

—Tant mieux, fit Chambaraud. Ah! elles sont folles qu'elles sont toutes! Il vaut bien la peine de fuir le colombier pour y revenir blessées et tirant de l'aile!

Son humeur de la veille, son étonnement courroucé avaient fait place à un sentiment nouveau: il ne se regardait point, ainsi qu'il l'avait dit, comme le juge de Thérèse. Il voulait que Claude Rivière fit selon son droit, connaître l'adultère sa volonté, ses ordres.

D'ailleurs, il était important que Thérèse ne demeurât point dans l'hôtel de la rue des Postes. Les agents de Fouché avaient déjà fouillé le logis pour y découvrir soit le commandant, soit celle qui portait son nom. C'était un asile médiocrement sûr pour la nièce de Chambaraud que la maison de son oncle.

L'ex-conventionnel ne savait où conduire, où cacher Thérèse, en supposant que la malheureuse pût sortir après la crise épouvantable qu'elle avait traversée.

Mais il y a chez les femmes une énergie étonnante à de certaines heures. Thérèse, réveillée, fut bientôt debout.

Elle descendit et alla droit à son oncle; Chambaraud comprit qu'elle venait lui adresser une demande:

—Que voulez-vous? dit-il.

—Je veux voir le commandant.

—En vérité! Et quand cela?

—Le plus tôt possible. J'ai hâte, non pas d'implorer mon pardon, mais de lui dire que je me méprise et que si je ne suis pas morte, c'est que je veux me traîner à ses genoux pour lui répéter que je suis punie comme je l'ai mérité!

Exaltée dans la passion, elle était affolée dans le désespoir. Elle avait soif maintenant de s'accuser elle-même, comme elle eût voulu naguère proclamer tout haut son amour et sa faute. De telles natures ignorent le poids de la raison.

—Oui, reprit-elle, si je vis, je vous l'ai dit, c'est que je ne me serais pas assez punie en disparaissant. Je voudrais que le commandant me foulât aux pieds et me broyât les poignets dans ses mains en me criant que je suis une misérable! Au moins j'aurais trouvé ce que je cherche, le châtiment!

—Vous avez tué le bonheur de cet homme; cet homme est maître de votre vie, songez-y!

—J'y songe! Et voilà pourquoi je veux le voir. Ah! s'il pouvait me frapper! Maintenant, j'ai peur de vivre!

Elle avait hâte de revoir Rivière, mais elle n'analysait pas complètement le sentiment qui l'agitait: c'était surtout l'image, le souvenir, la vision d'Agostino Ciampi qu'elle voulait fuir.

Il lui semblait qu'auprès de l'époux outragé, elle serait protégée contre cette image comme par l'austérité d'un autel.

Chambaraud attendit, la nuit venue, pour conduire Thérèse, enveloppée d'une mante, rue Neuve-Saint-Jean, dans le refuge de Claude Rivière. Le conventionnel s'était un moment demandé s'il fallait avertir le commandant. Peut-être l'émotion qu'allait ressentir Claude en revoyant Thérèse pouvait-elle être dangereuse, étant extrême. Mais Rivière, avertì, pouvait refuser de laisser reparaître sa femme devant lui.

—Et puisqu'elle tient à lui crier: Pardon, il faut qu'il la voie! dit Chambaraud.

Il avait donc résolu de mettre tout à coup, brusquement—cruellement—les deux époux face à face.

Le cœur de cet homme battait cependant tandis qu'il guidait Thérèse dans l'allée du chantier qui conduisait au refuge de Rivière.

Plantade, suivant à distance Chambaraud et sa nièce, surveillait les passants et devait faire le guet.

Rien ne paraissait suspect, d'ailleurs, dans cette rue Neuve-Saint-Jean. Aucun danger visible ou seulement probable.

Plantade se promenait lentement, sa pipe à la bouche, prenant le frais du soir, comme l'habitant de quelque maison voisine, pendant que Sylvain Chambaraud et sa nièce disparaissaient dans l'allée déjà sombre.

Au moment de franchir le seuil de la maison où Rivière était caché, Chambaraud dit encore à Thérèse:

—Cet homme a droit de vie et de mort sur toi! Veux-tu te retrouver en face de lui?

Il la tutoyait comme autrefois, et il y avait tout un monde de pensées dans ce simple fait: on eût dit que, Thérèse allant au-devant du péril, cet homme voulait lui faire entendre qu'il avait oublié sa chute.

—Tu le veux? fit-il encore.

—Entrons, dit-elle.

Chambaraud frappa lentement, et d'une certaine façon quasi maçonnique, à la porte de la petite maison perdue là, au fond d'un terrain inhabité, derrière les piles de bois.

Thérèse avait sur ses lèvres un étrange sourire. Les martyres avides de supplices devaient avoir ce sourire-là.

Elle entendit un pas derrière la porte, le bruit de talons solides, et la clef grinça dans la serrure.

Alors, dans l'encadrement de la porte, elle aperçut, à la lueur indécise de cette nuit d'été, une silhouette qu'elle reconnut, des traits qu'elle devina, et, tandis que Chambaraud franchissait les deux marches qui conduisaient au rez-de-chaussée, elle se glissait, éperdue, dans cette maison et, avant que Claude Rivière n'eût soupçonné sa présence, elle s'était jetée, elle se courbait devant lui, suppliante.

Une faible lampe éclairait seule la pièce à peu près vide où se tenait Rivière, mais sur la table, à côté de la lampe et sous son abat-jour, Chambaraud aperçut les crosses d'une paire de pistolets. Le commandant les avait là, sans nul doute, à portée de sa main, pour se défendre, cette fois, si les agents de Fouché découvraient sa retraite.

Chambaraud ferma brusquement la porte et vint se placer entre la table et Claude Rivière.

Il fut d'ailleurs terrifié en apercevant le visage soudain bouleversé, défiguré par l'émotion du commandant. A la vue de Thérèse, Claude avait été comme étranglé par une douleur atroce et il avait dû s'appuyer à la muraille pour ne point tomber.

Ses cheveux avaient effroyablement grisonné depuis son arrestation. Tout ce mâle visage était marqué des coups d'ongle de la souffrance. Thérèse n'osait pas lever les yeux sur lui; elle avait, comme à la lumière d'un éclair, aperçu cette pâleur, ces rides, cette face ravagée et elle avait cru voir un spectre.

Chambaraud haletait, prêt à arrêter la main de Rivière tendue sans doute vers ces pistolets qui étaient là!

Après un silence effrayant,—un de ces silences où la vie est décuplée pour la douleur comme pour la joie,—Claude Rivière dit un mot enfin, d'une voix étranglée, à peine distincte:

—Vous!

Il sembla à Thérèse que cette douloureuse voix prononçait un nom, nom de femme—le sien—mais elle n'en perçut que le son mourant.

Puis, comme elle n'osait parler, comme elle demeurait frémissante, écrasée, offrant en quelque sorte son corps tout entier à l'expiation, elle entendit cette même voix redevenue profonde et mâle lui dire, avec un accent qui la déchira plus que mille menaces:

—Que vous avais-je fait, Thérèse, pour vous donner le droit de me frapper au cœur?

La voix humaine a souvent un pouvoir étrange et le ton d'une plainte est plus puissant parfois que la plainte elle-même. En entendant ces mots, si doucement dits et d'une mélancolie si pénétrante, comme si de longues heures de douleur avaient été contenues, Thérèse sentit ses yeux s'emplir de larmes et sa poitrine oppressée se soulever gonflée par un violent sanglot.

Il n'y avait là ni feinte, ni larmes cherchées. Ces deux souffrances se heurtaient, l'une faite de honte, l'autre de calme grandeur.

Chambaraud regardait, étonné, le commandant Rivière.

—Relevez-vous, dit Claude, vos sanglots me font mal!

Ses sourcils se fronçaient, en effet, comme sous une douleur physique.

Il avait passé sa main droite entre deux boutons de sa lévite et il tenait son cœur serré sous ses doigts nerveux qui s'enfonçaient en quelque sorte dans sa chair.

Thérèse levait sur cet homme des yeux pleins d'une surprise profonde et suppliante:

—Oh! dit-elle, ne me parlez pas ainsi, avec cette voix qui me torture plus que des reproches.... Broyez-moi sous vos talons!... Jetez-moi le nom que je mérite au visage!... Mais votre pitié me fait peur! Il me semble que je suis plus coupable et moins digne encore de pardon!

Grandes ventes et petits profits, voilà le secret du succès des marchands modernes. Le MAGASIN ROUGE, Mr Lion, agent, coin Royale et Dumaine, met en pratique cette devise en offrant tout son stock à des prix extrêmement réduits.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera ait sur la lettre que le reste du port devra être payé sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être payé sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 90 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magazines passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers, ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

23 avril 75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Muse, commis.

Se ralliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FRO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.

Ligne du Têche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE,

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA.

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part MERCREDI, 5 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

18déc—1m. No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,

H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,

22sept—1m No 23 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine — T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau à Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

NEXTA.

O. C. Picket, capitaine.

A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Churchville, Atchafalaya, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

Capitaine P. Frobel, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf. Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Moreau, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur

BART ABLE,

K. SINNOTT, capitaine; C. HAMILTON, commis

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

M. MOORE, No. rue du Camp.

HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.

BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

2 déc

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Juniel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et les SAMEDIS, à 5 heures P. M. (partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Le bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. MOLLOY, commis

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON,

No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.	Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à 10 A. M.	Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi,	Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi.	Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON, Commis — Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, Agent, No 30 de la rue Conti.

22 oct

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

W. H. Daniel, Capt.

J. M. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

A. HITE & CARLIN, agents,

18nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois le semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS à 5 P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET et F. CHARLET,

16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

Le Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS et VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 30 rue Conti.

BANQUE NATIONALE DE LA NILE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	223,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,327 88
Dû par d'autres banques nationales	3,396 61
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	340 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	18,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	946 05
Espèces	844 18
Billets Legal-Tender	9,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 00
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,808 46
Billets de la Banque nationale en circulation	179,250
Dépôts individuels	313,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,850 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,060 00
Dû à d'autres banques nationales	993 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,792 52
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau ci-dessus est exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY,

ALGERIE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York;

ou à L. GRAND, Agent,

nov—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hanneover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	18 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

9 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 6 janv. à 8 h. A. M.

Passage $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se relèvera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent général.

4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST.

A DATER DU 22 NOVEMBRE.

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour	7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle	5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle	10:00 a. m.
Exprès de nuit	9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, ainsi qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express	7:20 a. m.
Through Express and Mail	5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail	10:00 a. m.
Night Express	9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and the East.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'ancien dépôt, au coin des rues Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans... 10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7¼ heures A. M.	
8		9¼	
10		11¼	
Midi		1¼	P. M.
2	P. M.	3¼	
4		5¼	
6			

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:20 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	11:20 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

M. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route).

(From Calliope street Depot.)

From October 21, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	11 20 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	11:20 A. M.

The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

M. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour rét sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points sur les bateaux réguliers, des taux spéciaux, pour lesquels des "connaissements" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

2mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires: primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$495,320 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,697 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 55	
Primes remboursées	33,222 72	
		199,824 28
		$468,873 63
Plus intérêts		35,365 14
		$504,238 77

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,152 86	
Pertes par le feu	$161,144 83	
Pertes sur mer	57,492 43	
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur	51,427 46	
		270
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	33,559	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,525
Bénéfice net		$ 27,708 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 80
Primes en voie de recouvrement	92,183 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 06
Bonds de la ville et autres bonds	120,815 58
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,400 50
Primes d'agences en voie de transmission	5,767 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,250 91
Propriété foncière, au coin des rues Canal et Camp	70,983 77
Autres propriétés foncières	70,352 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	3,070 16
	758,580 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 55
Intérêts et dividendes non recouvrés	5,787 15
Réclamations contre la compagnie	4,393 73
	$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation .... $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires en à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,067 22
Sur risques de mer	69,281 87
Sur risques de rivières	29,596 96
Total des primes	$212,936 51
Moins primes rendues	8,154 77
Primes acquises	$186,848
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 63
Pertes sur mer	42,115 79
Pertes sur rivières	15,476 88
Réassurances	$1,816 77
Rétactions (rebate)	8,450 67
Taxes	7,480 23
Loyer	3,750 00
Dépenses, et profits et pertes	26,616 19
	$126,684
Réservé pour primes non-terminées	$17,520 84

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	6
Comptant	21,423
Comptes en voie de collection	13,860 2
Billets recevables	14,893
Prêts sur garanties	69,550 00
Prêts sur hypothèques	41,423 36
Stocks et Bonds	2,270 00
Installation des bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 45
	266,217
Moins intérêts non payés et dividendes	2,193
	264,220 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice Président

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874.

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Berdier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brunaso,	M. K...
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	... Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Falaciò,
H. Beer	S. Le Gal,	E. Ganucheau
J. B. Camors	...	W. Moss.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 16 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 21 août 1875:

Primes sur l'incendie	$129,031 45
Primes de mer	24,310 07
Primes de rivières	5,387 87
Primes sur les risques non expirées le 21 août 1874	43,020 00
Total	$201,809
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année	89,125 6
	$211,063 67

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie	$64,817 29
Sur les risques de mer	17,695 21
Sur les risques de rivières	18,331 71—100,244
	$110,820 41
En moins, Refaction (rebate), à pour cent	$6,562
Réassurances	15,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt	8,446 89
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00—55,641 84
Bénéfice net	$51,597 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	304,047
Primes en voie de recouvrement	431 8
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc.	3,258
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	282,236 50
	$382,885 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ..... pour cent

Dividende sur le susdit ..... pour cent

Dividende sur primes remboursées ..... pour cent

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Hass,
J. A. Braso	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bitsell,	Jas S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 143 Esplanade street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nile-Orléans.

104 ...rue du Canal... 10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu	$509,621
Sur risques de mer	52,556 10
Sur risques de rivières	53,983 08
Total des primes	$578,160 22
En moins, primes non expirées	121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 22
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$237,344 41
Sur risques de mer	47,782 41
Sur risques de rivières	42,344 65
	$327,476 50
Taxes	25,029 95
Réassurances et primes remboursées	26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réaction moins intérêt	64,920 02
	$464,289 67
Profit	$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	72,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	237,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,

... NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60	
Primes de mer	42,344 63	
Primes des rivières	112,114 22	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		278,187 7
Partes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,547 08	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 33	214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	47,439 55
Argent en banque	61,069 96—200,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	27,514 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

Wm. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l L. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Allen Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John K. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
I. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.
Zemaing	

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$752,975 83
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	25,236 58
Dû par des agents de réserve, et rachat	60,627
Dû par d'autres banques nationales	7,140 8
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	40,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	11,162 5
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	184,212 58
Billets d'autres banques nationales	5,273 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,430

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	27,028
Billets de banques non rachetées	269,995
Dividendes non payés	240 6
Dépôts individuels	$955,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	650 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques de caissiers non payés	24,927—1,026,142 82
Dû à d'autres banques nationales	12,856 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	8,699 35
Total	$1,691,460

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé et ardevant moi, ce 3 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, H. CAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président

CHAS ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$137,123 7
Pertes par incendies sur mer et rivière payées	$31,647 83
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.	
	134,861 6
	$63,114 1
Total de l'Actif	$794,313 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. S. Schmidt,
M. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal	R. Sick,
...	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scharck,	H. Eicke,	S. I. Nestle,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
K. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Reder,
R. Wilderness	...	...

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct.—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 ...Rue Carondelet... 3

Nlle-Orléans, 29 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,072 83	
Sur risques de rivières	231,229 75	
Sur risques de mer	44,118 41	$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$535,7..

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$124,267 20	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65	$259,170 3
Réassurances		14,399 62
Refaction (rebate)		12,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,999 81
Profits et pertes		16,031 40—$390,552
Balance		$145,189
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,234
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,234 52
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 80
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 204,483 15
Comptes en voie de recouvrement	80,928 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	26,011 45
Actions de banques et autres actions	215,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 55
Bons de la ville et autres bons	110,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF.

Capital		$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés		89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,666 23	
Ce quel (surplus	118,318 6	—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,750 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood	Wm. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel H. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S. Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan
	E. F. Kahlman

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,189,468 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve		111,145 17
Dû par d'autres banques nationales		21,355 60
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		79,078 96
Propriétés foncières, mobilier et installations		146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées		19,643
Primes payées		55,800
Echanges pour le Clearing House		$122,...
Billets d'autres banques nationales		3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)		1,300 06
Espèces		82,222 36
Billet legal tender	153,468 00	362,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation		25,000 00
Total		$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé		$550,000 00
Surplus		35,590 84
Autres profits non partagés		35,590 84
Billets de banque nationale non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		9,889 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 56	
Certificats de dépôts sujets à demande	2,600 60	
Chèques certifiés	32,012 01	
Chèques de caissier non payés	100 00	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales		59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat		21,430 47
Total		$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.

13oct—1l

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non encourues l'année dernière	1,281 48	
	$7,034 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,127 08	$7,127 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½
Propriétés foncières	9,460 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats Unis	144 26½ 1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	690 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	256 38
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 55
Scrip	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	690 77
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,479 28 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Not. publ.

22 oct—1m

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 21 décembre 1872.

Primes d'incendies	$22,941
Primes de rivières	1,112 4
Total des primes	$23,415 13
En moins—primes non expédiées	5,676 73
Montant net des primes	$17,738 40
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 226 32
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,194 86 — 12,421
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 00

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèque, premières hypothèques sur propriété foncière non grevée valant $305,450	$151,322 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,450 00
Bons des Etats-Unis	2,000 00
Effets à recevoir	3,236 25
d'ajustés sur dem'd ortant 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
Intérêt	10,443 44
Primes en voie de recouvrement	17,430 36
Effets à recevoir pour primes	550 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 72
Mobilier du bureau, coffre fort, fournitures d'agence	3,048 71
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 55
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,238 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,238 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 00
Salaires non payés	759 11
	$355,942

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 231 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,116,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		32,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		22,563 69
Primes payées		54,8 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	28,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,523 00	$706,826
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$850,000 0
Surplus	35,580 54
Autres profits non partagés	27,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,810 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,222,571 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,550 56
Chèques du caissier, non payés	100 00 — 1,242,221 61
Dû à d'autres banques nationales	79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	21,456 66
Total	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1ème jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

126 ...RUE DE LA COMMUNE... 120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 69	
Mer	15,329 20	
Rivières	59,181 12—$135	11
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,746 66
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Pertes par le feu	$9,619 64	
Pertes sur les rivières	33,541	$43,161 19
Refaction (rebate)		25,334 22
Réassurances		6,699 08
Primes remboursées		1,825 10
Taxes		14,211 40
Casuel		3,170 42
Loyers		4,588 33
Dépenses		15,408 43
		$117,398 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,993 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	1,600 00
Compt' pour tes recouvrements nét	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 663,756 23
Prêts sur demande	23,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bonds divers	23,293
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,165 0
Mobilier et accessoires	5,900 00
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse (c).	351,629 25
Dû dans les banques de New-York	264,860 1	728,490
Total de l'actif	$1,890,441

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	27,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,804
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,198
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,965
Moins dépenses et taxes	19,608 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent soit $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,356
Total du passif	$1,890,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$394,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,233 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,676 54	
		255,910 30
Bénéfice net		$78,961 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT, par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 6 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. I. GAINES,	JAS. I. DAY,
M. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. K. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEST,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—ar 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les Risques non terminés de 1872		$153,...
Primes sur les Risques de feu	$126,460 15	
Primes sur les Risques de rivières	72,211 44	
Primes sur les Risques de mer	35,721 73	
Moins les primes rendues	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	$2,887 63	84,414
Primes acquises pour l'année 1873		$148,806 14
Déficit pour l'année 1873		$8,244 52
		$155,964 66

Pertes payées durant la même période—

Sur les Risques de feu	$80,967
Sur les Risques des rivières	16,...
Sur les Risques de mer	35,725 43
Réassurances	
Taxes	
Rétaction (rebate) sur dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,864 61
Intérêt sur les Scrips non encore payés	4,805
	$54,965 23
Moins escomptes et intérêts	23,612 43 — 31,373
	$156,564
Pertes non réglées	80,00
	$156,54

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,405 54
Effets à recevoir sur prêts sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	
	$82,571 80
Effets à recevoir en voie de recouvrement	31,068 91
Propriétés foncières	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	226,542 00
Actions de la Banque	44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	
Bons de la Masonic Lodge et Accept Loan Bonds	2,862
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	
Actions de Compagnie d'assurance	1,58
Bons de Mechanics' and Agricultural Fair Association	
Compte en suspens de Bons et d'Actions	256,154

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi notaire public, ce onzième jour de janvier, A. D. 1874.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.	
Primes d'incendie	$90,334 55
Primes sur les rivières	13,066 58
Primes maritimes	9,042 32
	112,493 35
Moins, primes remboursées	2,425 69
	$110,067 72

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie	$72,189 56
Pertes sur les rivières	16,477 12
Pertes sur mer	516 17
	$89,427 94
Réassurances	4,583 51
Loyer	2,500 00
Taxes	3,350 45
Rétaction (rebate)	10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et intérêt	6,487 30
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 — 93,804 35
	16,263 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèques	31,066 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 95
Actions, bons et autres obligations	143,596 83
Propriétés foncières	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,100 69
En caisse	27,082 54
	$242,494 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1875

ACTIF.

Prêts et escomptes	$556 894 89
Bonds des Etats-Unis	440,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et autres	72,751
Dividendes	17,772 50
Dû par des Banques et Banquiers	3,300 27
Propriétés foncières, meubles et installations	
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tender)	
Billets des Banques Nationales	11,399 44
Or	14,604 50
Chèques sur Banques locales payables en currency	190,227
	$1,087,322

PASSIF.

Capital payé	
Surplus	11,503
Circulation	438,885
Dépôts	520,000
Chèques du caissier	38,237 77
Escomptes, intérêt et change	
Dû à Banques et Banquiers	
Dividendes non-réclamés	
	$1,...